

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 5 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE

De Vienne, le 17 mars.

L'EMPEREUR est dans l'intention d'engager à son service deux régimens de Suisses; à cet effet, les réquisitions nécessaires ont déjà été expédiées aux louables cantons.

La ville de Maëstricht, par un mouvement d'une générale reconnaissance pour la prompte & heureuse levée du siège de cette forteresse, a remis un million de florins au prince de Cobourg, avec prière d'en garder la moitié pour lui, & l'autre moitié à distribuer aux troupes sous ses ordres.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre particulière de Lille, du 1^{er}. avril.

La ville de Tournay est évacuée, & l'armée françoise retourne dans son ancien camp de Maulde. Dumouriez n'a plus que 20 mille hommes environ sous son commandement: on fait monter le nombre des Autrichiens à 100 mille hommes. Vous savez que Bréda & Gertruidenberg sont rendus par capitulation. Dans les Pays-Bas qui sont rentrés dans le pouvoir des Autrichiens, on observe la police la plus sévère. Dans la Flandre, il se commet néanmoins de grands désordres, & une partie de la légion batave a eu tous ses bagages pillés à Bruges. Hier, on parloit beaucoup ici d'un armistice, & même d'un congrès; mais on parle tant dans notre ville! Une suspension d'armes suppose un besoin réciproque de la paix, & ce n'est pas notre cas. — Je crains beaucoup que cette ville ne vienne à être attaquée un jour. — On forme un camp entre Lille & Dunkerque, du côté de la montagne de Cassel. J'apprends que Dumouriez est hors de lui, & qu'il paroît extraordinairement agité: il se trouve actuellement au camp de Bruille & de Maulde; rien ne pénètre encore ici de ses desseins, on ignore quel est son plan. Nous craignons beaucoup du nombre immense des fuyards, qui nous forcent à fermer les portes de la ville, pour ne pas en être trop inondés.

Quelques avis de la Hollande nous disent qu'on y a pillé

plus de 600 familles patriotes; d'autres parlent d'une amnistie qui y auroit été publiée.

De Paris, le 5 avril.

La trahison de Dumouriez & la défaite du général Custine ont profondément affecté les habitans de Paris, sans abattre leur courage. La tranquillité publique n'a pas été troublée, & le peuple comprend que le calme doit faire sa force. Des groupes nombreux s'assemblent & occupent les issues des principales rues; les citoyens énoncent paisiblement leurs opinions sur les moyens de sauver la patrie. Oui, les malheurs qui nous menacent sont grands, le danger est imminent; mais les mesures de prudence & de vigueur que vont prendre la convention nationale & les autorités constituées; le patriotisme & le zèle des sociétés populaires; la réunion de tous les bons citoyens, semblent nous promettre que la république françoise ne périra point. La crainte, la terreur, la pusillanimité, le désespoir même seroient une trahison & un crime. Après la bataille de Cannes, Rome se montra dans toute sa grandeur: le décret du sénat, qui vota des remerciemens à ce général qui n'avoit pas désespéré du salut de la patrie, sauva la république. Le citoyen qui oseroit douter du salut de l'état, seroit un lâche qu'il faudroit mépriser, ou un homme dangereux qu'il faudroit surveiller.

COMMUNE DE PARIS.

Du 30 avril.

Chaumet, membre de la députation qui s'étoit rendu dans le jour à la barre de la convention nationale, a fait rapport au conseil de sa mission; il a dit « que les membres de la commune avoient été accueillis au milieu des plus vifs applaudissemens; qu'à la vérité Buzot, le grand Buzot, étoit sorti de sa tanière, avoit grimpé sur son roc, & inculpé le procureur de la commune sur son réquisitoire de la veille, tendant à faire légaliser le comité de salut public correspondant avec les 83 départemens; mais que l'honorable membre n'avoit pas été entendu favorablement ». Le procureur de la commune a rendu compte ensuite de ce qui s'étoit passé de plus intéressant à la convention nationale; il a dit, en parlant des projets de Dumouriez,

que ce général avoit promis à ses soldats le pillage de Paris : « Ainsi, a-t-il conclu, MM. les boutiquiers de Paris sur-tout, ne gagneront pas beaucoup à la contre-révolution ; MM. les riches, qui craignent tant pour leurs propriétés, n'y gagneront pas beaucoup non plus. Que, pour s'exempter de prendre part à la défense commune, on ne nous parle donc plus de richesses. (Applaudissemens.) »

Ici l'orateur a porté l'attention du conseil sur les agens d'Angleterre, de cette puissance qui, trop prudente pour ne pas sentir qu'unis nous sommes invincibles, fait circuler l'or dans notre sein, allume les torches de la guerre civile, & attend en paix le succès de ses intrigues infernales. Mais Paris est républicain, Paris restera calme, Paris saura respecter la représentation nationale, il appellera pour combattre à ses côtés les départemens du Midi, & fort de leur courage commun, il ne craindra plus ceux qui regardent leurs richesses comme la seule patrie, & la patrie comme un chiffon. Chaumet a proposé plusieurs mesures, 1^o. un camp entre Paris & les frontières; 2^o. la nomination d'un chef sans-culotte; 3^o. la translation à Paris de toutes les fabriques d'armes & de munitions, & celle de toutes les poudres d'Elsonne; 4^o. l'apposition des scellés & l'ouverture chez tous les armuriers.

Un arrêté du département a déjà fait droit à la proposition relative aux poudres d'Elsonne; le conseil a adopté celle qui a pour objet l'inventaire chez tous les armuriers, & il a renvoyé à la séance de demain la discussion sur les autres mesures, le général ayant promis de faire part au conseil de celles concertées entre lui & le comité de sûreté générale.

Une députation de l'assemblée électorale a demandé, 1^o. un comité de correspondance avec les 44 mille municipalités de la république; 2^o. l'installation des membres de la municipalité définitive, pour siéger avec ceux du conseil provisoire. La première proposition avoit été adoptée hier; & sur la seconde, le conseil a arrêté qu'une députation iroit à l'instans même solliciter de la convention un décret qui autorisât cette réunion si nécessaire dans ces circonstances difficiles.

Les sections ont été admises : celle de la Cité a demandé la fermeture des barrières; celle des Gravilliers a demandé plusieurs issues particulières par où l'on pouvoit sortir de Paris; celle du Luxembourg a communiqué un arrêté, dont les principales dispositions portent, que les citoyens qui la composent seront tenus de se rassembler dès demain pour s'exercer aux évolutions militaires; que lorsqu'il s'agira de partir, on placera à l'avant-garde les gens suspects. (Applaudissemens.)

Le président a répondu à la députation, que le conseil voyoit avec le plus vif intérêt l'enthousiasme & le dévouement généreux de la section du Luxembourg. Il a dit, en parlant de Dumouriez, que si la hache vengeresse de la loi ne pouvoit atteindre ce traître, il existoit à Paris des milliers de Brutus, & que l'enceinte du conseil en renfermoit plus d'un.

La section des Arcis a demandé deux membres pour présider à l'organisation d'une compagnie de canonniers prêts à aller chercher la tête de Dumouriez. Citoyens, a répondu le président, vous êtes une preuve que je ne m'étois pas trompé lorsque j'ai dit qu'il existoit à Paris des milliers de républicains qui avoient soif de son sang.

La section de Bon-Consail est debout; elle est prête à voler à l'ennemi, & n'attend que des canons & des armes.

Celle des Amis de la Patrie a déclaré qu'elle regardoit la convention nationale comme le point central du salut public, & qu'elle lui serviroit de rempart, sans rien préjuger toutefois sur les traîtres qu'elle renferme.

La section du Théâtre-François s'est levée; elle marchera toute entière.

Celle du Panthéon-François a manifesté des craintes sur les subsistances. Gazin, administrateur en chef de cette partie, & présent à la séance, a répondu des approvisionnemens de la capitale.

Une lettre d'un surveillant de la police, envoyée au conseil par l'administration de police, a annoncé que les soldats de Dumouriez avoient refusé de se prêter à son projet de venir sur Paris, & que ce général avoit émigré. Cette lettre a été accueillie au milieu des transports de la joie la plus vive; mais Chaumet a fait observer que la nouvelle n'étant point officielle, on ne devoit pas pour cela presser avec moins de vigueur les mesures de salut public. (Applaudi.)

Il est onze heures; le conseil est en permanence depuis deux jours.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre de Custine, lue dans la séance du mercredi 3 avril.

Vous connoissez ma position sur la Nahe. J'avois réuni mes troupes sur deux points principaux; l'un à Bingen, l'autre dans les défilés de Honndruc. Je vous ai rendu compte du premier engagement qui a eu lieu, où les Prussiens furent repoussés. Le lendemain, ils revinrent en force, & recommencèrent l'attaque. J'ordonnai à un bataillon du 1^{er} régiment d'infanterie de se porter sur les hauteurs de Bingen. Aussi-tôt je partis sur ces hauteurs, où j'arrivai en même tems que les troupes; n'entendant plus le canon, je leur envoyai l'ordre d'arrêter avant d'arriver à la sommité, dans la crainte d'être aperçues; j'envoyai dire au général Nerwinger, qui étoit dans la plaine, de venir me trouver sur ces hauteurs; je lui fis voir l'infanterie ennemie qui se prolongeoit par la gauche, de manière à faire craindre qu'elle ne trouvât quelques débouchés dans la montagne. Nerwinger m'assura qu'il avoit déjà repoussé l'ennemi dans cette tentative, & qu'il étoit sûr du succès. En effet, ils l'avoient détenté; mais quatre compagnies du bataillon de la Correze qui occupoient ce poste, & les manœuvres habiles du citoyen Delmas, leur commandant, donnèrent le tems à Nerwinger d'envoyer quatre compagnies de grenadiers, à l'apparition desquelles les Prussiens se retirèrent. Je pressai Nerwinger de changer sa position; il me répondit que son honneur y étoit trop intéressé pour ne la point conserver. Apprenant que les troupes de gauche paroisoient plier, je fus moi-même y voir; une demi-heure après, j'entendis une forte canonnade du côté de Bingen, & après une forte mouqueterie; le bruit ayant été cessé tout d'un coup, je continuai d'observer la gauche. Mais j'appris bientôt avec étonnement que les hauteurs avoient été emportées; que vainement les compagnies de la Correze s'étoient battues jusqu'à la dernière extrémité; qu'en vain son artillerie avoit fait un effet terrible sur les Prussiens; qu'elle n'avoit pas été secondée par les grenadiers, qui avoient abandonné leurs canons pour se retirer; que l'artillerie ennemie, tirant sur notre cavalerie, l'avoit forcée à faire retraite; qu'alors la cavalerie ennemie, après avoir traversé le marais, s'étoit formée en bataille, & avoit chargé la nôtre, qui se laissa étourdir par le nombre. J'appris que Nerwinger avoit été fait prisonnier; que Bingen n'étoit pas encore pris; mais je ne comptois pas assez sur nos troupes, depuis que les hauteurs avoient été prises, pour pouvoir le conserver. Mon premier mouvement fut de reprendre une hauteur, ne sachant pas que plusieurs bataillons avoient fui; mais n'ayant plus de troupes, j'abandonnai ce projet. Il est des occasions où la mort est douce, & je n'ai été arrêté de me la donner que par la réflexion que l'armée de la république seroit sa-

erifiée. Les ennemis avoient 8,000 hommes de cavalerie; j'en avois très-peu, sans cela je n'aurois jamais abandonné ce poste. Je suis venu camper hier à Worms, où nous avons de grands magasins de fourrages, qui n'y sont restés que par la trahison du comité des achats, que je serai peut-être obligé de faire détruire. Je vais me retirer sur Landau le plus lentement possible, cherchant une position où je puisse me passer de cavalerie. J'ai reçu la nouvelle positive que le camp des Vosges est abandonné par l'armée de la Moselle. Je n'ai ni cavalerie, ni chevaux d'artillerie, ce qui m'a obligé de laisser à Mayence une grande partie de l'artillerie de campagne. J'ai laissé dans cette place le général Poiré; il est connu par son talent & son patriotisme. J'ai laissé à Castel le général Meunier, dont les talens & le civisme sont également connus. Moi, je vais couvrir l'entrée des départemens du Rhin, & j'espère vous écrire bientôt d'une position qui les aura rendu inattaquables. J'ai prié les commissaires à Mayence de sévir contre le lâche bataillon de grenadiers, qui, par sa fuite, nous a causé ces revers.

(*Présidence du citoyen Jean-de-Bry.*)

Suite de la séance permanente, du mercredi 3 avril.

Plusieurs mesures de salut public ont été prises par la convention; elle a décrété d'abord:

Art. 1^{er}. Qu'elle sera permanente jour & nuit.

II. Que le comité de défense générale s'assemblera à l'instant pour délibérer sur les mesures à prendre pour sauver la république. Tous les membres ont le droit d'y présenter leurs vœux.

III. L'impression de toutes les pièces & l'envoi à tous les départemens. (Les livres rouges trouvés à Versailles sont compris dans ce décret).

IV. Dumouriez est déclaré traître à la république. Le conseil exécutif est chargé de pourvoir à son remplacement. Il est défendu à tout général, à tous corps administratifs, autorités constituées, citoyens & soldats, de reconnaître Dumouriez pour général, ni d'obéir à aucune de ses réquisitions, sous peine d'être déclarés traîtres envers la patrie, punis de mort, & confiscation de biens au profit de la république.

V. Il est permis à tout François de courir sus, & la république s'engage à donner une récompense de 300 mille livres à celui qui amènera Dumouriez à Paris, ou qui le tuera à l'armée.

VI. La convention nationale met sous la sauve-garde de la loi, de l'honneur & de la loyauté de l'armée française, les cinq commissaires arrêtés par ordre de Dumouriez.

Sur la motion de Marat, il est décrété « que la couronne civique sera jointe à la récompense de 300 mille livres qui seront reversibles sur la femme ou les enfans de celui qui frappera de mort le traître Dumouriez.

« Le conseil exécutif restera en permanence ».

Les administrateurs du département de Paris sont venus solliciter de grandes mesures pour sauver la république: celles qu'ils proposent sont de faire marcher tous les citoyens depuis 18 ans jusqu'à 50, en laissant les vieillards & les femmes dans l'intérieur des villes; ils n'exceptent pas même les fonctionnaires publics, ni les membres de la convention nationale, dont la présence suffiroit pour rallier les citoyens, sûrs de vaincre en combattant avec leurs magistrats & leurs représentans.

Le commandant-général de la garde nationale est venu déclarer que tous les citoyens armés de cette ville étoient disposés à y maintenir la tranquillité & à y faire respecter les loix. Il a proposé la formation d'une nouvelle armée de

40 mille hommes pour écraser Dumouriez, en l'enveloppant de tous côtés, s'il pouvoit la scélérateffe jusqu'à marcher sur Paris.

Santerre s'est engagé à fournir 120 pièces de canon en douze jours; il a demandé, pour le surplus des mesures, d'être autorisé à se concerter avec le comité de défense générale. (Décrété).

Un membre de la députation du Nord communique l'extrait de plusieurs lettres de Valenciennes.

L'administration du district lui écrit que le général Dumouriez a tout employé dans ce département, & principalement dans Valenciennes, pour corrompre l'esprit public; qu'il a fait publier une proclamation dans laquelle il dit qu'on s'égorge à Paris, & que la convention est dissoute. Heureusement elle est restée sans effet. Tous les citoyens sont décidés à faire bonne résistance, & il n'est point de sacrifices qu'ils ne fassent pour le maintien de la liberté; ils espèrent que la convention les secondera. Les camps de Maulde & de Maubeuge se forment.

On lit dans une autre lettre que l'armée de Tournay, sur laquelle Dumouriez comptoit le plus, est dans les meilleurs principes. Les soldats ont déclaré à ce général qu'ils ne se rallioient à lui qu'autant qu'il combattoit sérieusement & avec vigueur l'ennemi extérieur, & qu'il protégeroit les frontières, sans quoi ils le regarderoient comme un traître, & le traiteroient comme tel.

Duquesnoy a pris la parole, pour se plaindre des faux bruits que les malveillans font courir dans la ville pour égayer le peuple & servir les projets de Dumouriez; il a demandé la peine de mort contre ceux qui se permettent de pareils mensonges.

Sa dénonciation a été renvoyée au comité de défense générale. Quelques objets de détails ont ensuite occupé l'assemblée.

Un courrier extraordinaire de Valenciennes apporte une dépêche des commissaires de la convention, datée du 2 avril, 4 heures & demie de l'après-dîner; elle est ainsi conçue:

« Citoyens nos collègues, les dangers de la patrie sont extrêmes, vous le verrez par la proclamation du scélérate Dumouriez, que nous joignons ici. Nous sommes en ce moment occupés à faire mettre le scellé sur la planche de l'impression, & à la faire transporter à la municipalité.

Nous venons de donner l'ordre d'assembler la garnison dans ses quartiers: nous allons la haranguer. Peut-être dans peu ne ferons-nous plus; mais nous ne mourrons que patriotes. Adieu, salut en la république.

Signés, COCHON, LEQUINIO, BELLEGARDE.

Voici cette proclamation:

Le général Dumouriez à l'armée française.

Mes compagnons, quatre commissaires de la convention nationale sont venus pour m'arrêter & me conduire à la barre. Le ministre de la guerre les accompagnoit. Je me suis rappelé ce que vous m'avez promis, que vous ne laisseriez pas enlever votre pere qui a sauvé plusieurs fois la patrie, qui vous a conduits dans le chemin de la victoire, & qui dernièrement encore vient de faire à votre tête une retraite honorable. Je les ai mis en lieu de sûreté pour nous servir d'otages.

Il est tems que l'armée émette son vœu, purge la France de ses assassins, & rende à notre malheureuse patrie le repos qu'elle a perdu par les crimes de ses représentans. Il est tems de reprendre une constitution que nous avons juré trois ans de suite, qui nous donnoit la liberté, & qui peut seule nous garantir de la licence & de l'anarchie dans laquelle on nous a plongés. Je vous déclare, mes compagnons, que je vous donne l'exemple de vivre & mourir libres. Nous ne pou-

vous être libres qu'avec de bonnes loix, sinon nous serions les esclaves des crimes.

Le général en chef de l'armée française, DUMOURIEZ.

Aux Bains de Saint-Anand, le 1^{er} avril, à 11 heures du soir.

Le courrier qui a apporté cette dépêche a été entendu à la barre. Il y a dit : « Citoyens législateurs, je suis parti hier soir entre onze heures & minuit de Valenciennes. Il y a eu une fermentation occasionnée par l'indignation des citoyens, contre la trahison de Dumouriez. Sa proclamation a été foulée aux pieds. Toutes les troupes sont actuellement dans leurs quartiers. Bellegarde, l'un des commissaires, est généralement connu & estimé à Valenciennes. Les citoyens ont une telle confiance en lui, que la ville sera sauvée par sa présence.

J'ai vu moi-même, avant-hier, Dumouriez, & j'ai eu avec lui trois quarts-d'heure d'entretien. Je remarquai dans ses yeux qu'il méditoit de grands projets.

La section de Marseille annonce qu'elle est prête à partir toute entière pour se porter au-devant de l'ennemi; elle n'attend que le décret. Ajourné à demain.

Plusieurs mesures de sûreté ayant été proposées par des pétitionnaires des sections de Paris, admis à la fin de la séance, la convention en a adopté une proposée par la section du Panthéon.

Elle a déclaré la peine de mort contre ceux qui approuveront les principes de Dumouriez, ou qui partageront la rébellion de ce traître.

Sur un rapport fait par Garnier, au nom du comité de sûreté générale, on décrète que tous officiers, sous-officiers ou soldats revenant de l'armée du traître Dumouriez, seront arrêtés & mis jusqu'à nouvel ordre en lieu de sûreté. Le présent décret sera expédié promptement à tous les fonctionnaires.

Robespierre prononce un discours sur la conduite de Brissot, & demande contre ce membre un décret d'accusation : Brissot se disculpe, & l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Carnot, commissaire de la convention, écrit de Douay, en date du 2 avril, que, dans ces circonstances critiques, les administrateurs des départemens du Nord & du Pas-de-Calais ont été investis de pouvoirs illimités; ils envoient un procès-verbal contenant des détails sur l'arrestation des quatre commissaires de la convention; voici la substance de cette pièce : Les commissaires paroissent chez Dumouriez, ils le somment de leur remettre son porte-feuille & de les suivre. — Non, répond Dumouriez, je ne vous suivrai pas, je fais que ma tête est menacée. — En disant ces mots, Dumouriez donne un coup-d'œil à un adjudant qui fait entrer des hussards, & leur ordonne de conduire les commissaires à Tournay.

Une lettre des administrateurs de Lille, du 2 avril, annonce que Miazinsky a été arrêté dans cette ville, avec 150 hommes qu'il y avoit amenés.

La citoyenne Lacombe, qui, dans la mémorable journée du 10 août, fit mordre la poussière à quatre satellites du tyran, se présente à la barre, & propose, entr'autres mesures, de brûler les femmes & les enfans des traîtres & des conspirateurs. Quelle femme !

Séance du jeudi 4 avril.

Le citoyen Bernadet, officier de l'état-major de Dumourier, est admis à la barre; il déclare que le traître général lui a confié tous les plans, & lui a promis, croyant l'avoir séduit, une place importante : il étoit chez Dumouriez lors de l'entrevue avec les commissaires : ce fut Camus qui somma

le général de se transporter à la barre de la convention; Dumouriez répondit qu'il ne connoissoit pas de convention; il essaya de gagner les commissaires, en employant tantôt les menaces, tantôt les promesses. De leur côté, les commissaires mirent tout en usage pour ramener Dumouriez à de meilleurs sentimens : Beurnonville les appuya de tous ses moyens; mais, toutes leurs ressources épuisées, Dumouriez fit jeter les commissaires dans une voiture, pour les livrer, à qui? Aux Autrichiens. Le ministre Beurnonville ayant voulu les suivre, & se mettre dans la voiture, reçut un coup de sabre dont il est blessé. Après avoir commis un tel crime, Dumouriez envoya Bernadet (le pétitionnaire) à Valenciennes, pour faire filer de la cavalerie. Au lieu de remplir cette criminelle mission, le vertueux Bernadet va chez le maire de Valenciennes, & lui révéle, après s'être assuré de son civisme, toute l'horreur de la perfidie de Dumouriez. Des mesures sont prises sur-le-champ; cette ville frontiere est en état de défense; & tout sera sauvé, si les membres de la convention se rallient tous sous la bannière du bien public. Tel est l'extrait de la déclaration faite par le citoyen Bernadet, qui, d'ailleurs, a promis de donner plus de détails au comité de défense générale.

Un autre citoyen paroît à la barre; c'est un aide-de-camp du général Leveneur, qui, au milieu de mille périls, apporte à la barre de la convention une dépêche de ce général, datée du camp de Maulde, le 3 avril. Leveneur est vaincu de la trahison de Dumouriez & de Valence : les tentatives faites pour le séduire, lui ont donné cette conviction. Malheureusement le corps qui est sous ses ordres manque de bien des choses, sur-tout de fourrages. « Ma position est bien pénible, ajoute-t-il; si j'en tre dans le complot de Dumouriez, je trahis ma conscience & mes devoirs; si je résiste à Dumouriez, je deviens sa victime. J'attends vos ordres avec impatience. » — Renvoyé au comité de défense générale.

Barre représente que le ministre de la guerre, blessé grièvement, est peut-être mort en ce moment, & qu'il importe de lui donner un successeur; il fait encore d'autres observations, à la suite desquelles on rend un décret, dont voici la substance : « 1^o. Il sera procédé par appel nominal, & séance tenante, à l'élection d'un ministre de la guerre; 2^o. il sera envoyé des commissaires à Valenciennes, à Lille & à Douai; 3^o. il sera formé à Péronne un noyau d'armée; le conseil exécutif y enverra deux commissaires des guerres; 4^o. la convention approuve la nomination du général Dampierre, pour commander en chef les armées du Nord & des Ardennes; 5^o. une armée de 40 mille hommes, destinée à couvrir Paris, sera postée dans les points convenables pour protéger la navigation, & assurer les moyens d'approvisionnement; 6^o. les commissaires de la convention seront distingués par une écharpe tricolore, un chapeau surmonté de trois plumes aux couleurs nationales, & une épée ».

On fait lecture d'une longue dépêche de Custine, datée de Neustadt, le 1^{er} avril, dans laquelle il présente des détails intéressans sur les diverses positions qu'il a prises dans sa retraite vers Landau. (Nous la donnerons demain).

On commence l'appel nominal pour l'élection d'un ministre de la guerre; tous les suffrages toiboient sur Bouchotte, commandant de la place de Cambray; on suspend l'appel, & Bouchotte est unanimement proclamé ministre. (Nous reviendrons demain sur cette séance qui a été levée à six heures).